



# Rapport financier trimestriel pour le trimestre terminé le 30 juin 2023

**Compte rendu soulignant les résultats, les risques et les changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes**



## **1. Introduction**

Le présent rapport trimestriel a été préparé par Bibliothèque et Archives Canada (BAC), comme l'exige [l'article 65.1 de la Loi sur la gestion des finances publiques](#), selon les modalités prescrites par le Conseil du Trésor. Ce rapport trimestriel devrait être lu de concert avec le [Budget principal des dépenses](#) pour l'exercice 2023-2024.

Ce rapport trimestriel n'a pas fait l'objet d'une vérification ou d'un examen indépendant.

### **1.1 Mandat de Bibliothèque et Archives Canada**

En vertu de la *Loi sur la Bibliothèque et les Archives du Canada*, le mandat de BAC consiste à :

- préserver le patrimoine documentaire du Canada pour les générations actuelles et futures;
- être une source de savoir permanent accessible à tous, qui contribue à l'épanouissement culturel, social et économique de la société libre et démocratique que constitue le Canada;
- faciliter, au Canada, la collaboration des divers milieux intéressés à l'acquisition, à la préservation et à la diffusion du savoir;
- servir de mémoire permanente de l'administration fédérale et de ses institutions.

Le ministre du Patrimoine canadien est responsable de BAC.

### **1.2 Méthode de présentation du rapport**

Le présent rapport trimestriel a été préparé par BAC en utilisant une comptabilité axée sur les dépenses. L'état des autorisations joint à ce rapport inclut les autorisations de dépenser accordées par le Parlement et utilisées par BAC, de manière cohérente avec le [Budget principal des dépenses](#) pour l'exercice 2023-2024. Le présent rapport a également été préparé en utilisant un référentiel à usage particulier conçu pour répondre aux besoins d'information financière à l'égard de l'utilisation des autorisations de dépenser.

Le gouvernement ne peut dépenser sans l'autorisation préalable du Parlement. Les autorisations sont accordées par l'entremise de lois de crédits, sous forme de limites annuelles, ou par l'entremise de lois sous forme de pouvoirs législatifs de dépenser à des fins déterminées.

Lorsque le Parlement est dissous pour la tenue d'une élection générale, l'article 30 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* autorise le gouverneur général, sous certaines conditions, à émettre un mandat spécial autorisant le gouvernement à retirer des fonds du Trésor. Un mandat spécial est considéré comme un crédit relatif à l'exercice au cours duquel il a été établi.

BAC utilise la méthode de comptabilité d'exercice intégrale pour la préparation de ses états financiers annuels qui font partie du processus de rapport sur les résultats ministériels. Toutefois, les pouvoirs de dépenser votés par le Parlement sont encore établis en fonction d'une comptabilité axée sur les dépenses.

## 2. Faits saillants des résultats financiers trimestriels et cumulatifs

### 2.1 État des autorisations

Comme l'indique l'état des autorisations ci-dessous, les autorisations totales disponibles au 30 juin 2023 sont de 203,8 millions de dollars, comparativement à 222,3 millions de dollars au 30 juin 2022. Le tableau suivant présente une ventilation détaillée des autorisations par exercice financier :

Autorisation Crédit/législative	Description	Pour le trimestre terminé le 30 juin 2023	Pour le trimestre terminé le 30 juin 2022
Crédit 1	Dépenses de fonctionnement	152 986 024	120 864 333
Crédit 1	Recettes à valoir sur le crédit	(5 200 000)	(4 200 000)
Crédit 5	Dépenses en capital	40 537 795	93 384 668
Législative	Dépenses des produits de la vente de biens excédentaires de l'État	2 916	16 514
Législative	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	15 511 154	12 274 023
<b>Autorisations totales</b>		<b>203 837 889</b>	<b>222 339 538</b>

La baisse nette de 18,5 millions de dollars relative au financement s'explique principalement par :

- une diminution de 39,1 millions de dollars liée au portefeuille de biens immobiliers, qui s'explique principalement par un paiement de 36,1 millions de dollars en 2022-2023 lié à l'achèvement substantiel du nouvel Édifice d'entreposage et de préservation à Gatineau<sup>1</sup>;
- une diminution de 16,3 millions de dollars résultant d'une harmonisation du financement lié au partenariat entre BAC, la Bibliothèque publique d'Ottawa et la Ville d'Ottawa pour le projet Ādisōke;
- une augmentation de 24,1 millions de dollars liée à la fonction d'accès à l'information et de soutien aux litiges;
- une augmentation de 7,2 millions de dollars liée à la mise en œuvre du Cadre fédéral de réparation des torts causés par les pensionnats indiens annoncé dans le budget de 2022;
- une augmentation de 5,7 millions de dollars liée aux redressements législatifs.

<sup>1</sup> Nouvel édifice de préservation des archives analogiques construit en 2022 à Gatineau, au Québec.

## **2.2 État des dépenses ministérielles budgétaires par article courant**

Comme le montre l'état des dépenses ministérielles budgétaires par article courant, le cumul des crédits utilisés représente 37,9 millions de dollars au 30 juin 2023, comparativement à 64,9 millions de dollars au 30 juin 2022. La diminution de 27 millions de dollars s'explique principalement par :

- une diminution nette de 33 millions de dollars des dépenses ministérielles suivantes, principalement attribuable au portefeuille de biens immobiliers ainsi qu'au partenariat entre BAC, la Bibliothèque publique d'Ottawa et la Ville d'Ottawa pour le projet Ādisōke :
  - une diminution nette de 34,7 millions de dollars des dépenses liées à « l'acquisition de terrains, de bâtiments et d'ouvrages » (attribuable principalement au paiement de 36,1 millions de dollars effectué en 2022 pour l'achèvement substantiel de l'Édifrice d'entreposage et de préservation, contrebalancé par une augmentation des dépenses liées au projet Ādisōke à Ottawa, en Ontario);
  - une augmentation de 0,8 million de dollars des dépenses liées aux « services professionnels et spéciaux »;
  - une augmentation de 0,9 million de dollars des dépenses liées à la catégorie « frais de la dette publique », principalement attribuable à la portion liée aux paiements d'intérêts pour l'Édifrice d'entreposage et de préservation;
- une augmentation nette de 3,3 millions de dollars des dépenses liées au personnel, principalement attribuable aux initiatives suivantes :
  - la fonction d'accès à l'information et de soutien aux litiges;
  - la mise en œuvre du Cadre fédéral de réparation des torts causés par les pensionnats indiens annoncé dans le budget de 2022;
- une augmentation nette de 2,3 millions de dollars des dépenses liées à la catégorie « autres subventions et paiements », principalement expliquée par des coûts dont la réallocation aux articles courants appropriés est en cours;
- une augmentation de 0,4 million de dollars des dépenses liées aux « paiements de transfert », principalement attribuable au moment où ont été payées des contributions pour l'initiative de préservation des langues et des cultures autochtones.

### **3. Risques et incertitudes**

La section qui suit présente les principaux risques de BAC :

- Si BAC ne renouvelle pas ou n'améliore pas les systèmes actuels et les processus qui sous-tendent ses opérations numériques, cela risque de nuire à sa capacité de s'acquitter de son mandat de manière efficace et efficiente.
- Si BAC n'a pas la capacité de répondre à ses obligations en lien avec son portefeuille immobilier, ses biens immobiliers risquent de se détériorer et de ne pas répondre aux besoins grandissants et spécialisés d'entreposage de sa collection, ce qui mettrait en péril l'intégrité de celle-ci.
- Si BAC ne continue pas d'améliorer l'ensemble des services qu'il offre (par exemple aux chercheurs, au public, au gouvernement fédéral, aux donateurs, aux bibliothèques et aux éditeurs, ainsi que pour le soutien aux recours collectifs), il risque de ne pas pleinement répondre aux besoins changeants de ses utilisateurs actuels et futurs et ainsi perdre de sa pertinence.
- Si BAC ne peut recruter, former et maintenir un effectif ayant l'expertise et les compétences requises pour s'adapter à l'évolution rapide de son domaine d'activité, il risque de ne pas être en mesure de remplir pleinement son mandat.

### **4. Changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes**

Wanito Bernadin a été nommé au poste de directeur général principal, Services numériques et dirigeant principal de l'information à compter du 5 juin 2023.

Il n'y a pas eu d'autres changements importants en ce qui concerne le personnel, les activités et les programmes de l'organisation au cours du premier trimestre, terminé le 30 juin 2023.

## **Approbation des cadres supérieurs**

Original signé par :

---

Leslie Weir  
Bibliothécaire et archiviste du Canada  
Bibliothèque et Archives Canada  
Gatineau (Québec), Canada  
Le 8 août 2023

---

Nancy Taillon  
Sous-ministre adjointe,  
Services organisationnels et dirigeante  
principale des finances  
Bibliothèque et Archives Canada  
Gatineau (Québec), Canada  
Le 2 août 2023

**Bibliothèque et Archives Canada**  
**Rapport financier trimestriel**  
**Pour le trimestre terminé le 30 juin 2023**

**État des autorisations** *(non vérifié)*

<i>(en dollars)</i>	Exercice 2023-2024			Exercice 2022-2023		
	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2024*	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 juin 2023	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2023*	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 juin 2022	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Crédit 1 - Dépenses de fonctionnement	147 786 024	30 565 146	30 565 146	116 664 333	23 252 654	23 252 654
Crédit 5 - Dépenses en capital	40 537 795	3 439 104	3 439 104	93 384 668	38 584 756	38 584 756
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	15 511 154	3 877 789	3 877 789	12 274 023	3 068 506	3 068 506
Dépenses des produits de la vente de biens excédentaires de l'État	2 916	-	-	16 514	-	-
<b>Autorisations budgétaires totales</b>	<b>203 837 889</b>	<b>37 882 039</b>	<b>37 882 039</b>	<b>222 339 538</b>	<b>64 905 916</b>	<b>64 905 916</b>
<b>Autorisations non budgétaires</b>	-	-	-	-	-	-
<b>Autorisations totales</b>	<b>203 837 889</b>	<b>37 882 039</b>	<b>37 882 039</b>	<b>222 339 538</b>	<b>64 905 916</b>	<b>64 905 916</b>

\* N'inclut que les autorisations disponibles pour l'exercice et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.

**Bibliothèque et Archives Canada**  
**Rapport financier trimestriel**  
**Pour le trimestre terminé le 30 juin 2023**

**Dépenses ministérielles budgétaires par article courant** (*non vérifié*)

<i>(en dollars)</i>	Exercice 2023-2024			Exercice 2022-2023		
	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2024	Dépenses au cours du trimestre se terminant le 30 juin 2023	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2023	Dépenses au cours du trimestre se terminant le 30 juin 2022	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
<b>Dépenses :</b>						
Personnel	117 558 220	24 247 937	24 247 937	94 100 846	20 984 422	20 984 422
Transports et communications	1 647 238	109 810	109 810	690 278	81 585	81 585
Information	767 795	9 357	9 357	244 646	8 255	8 255
Services professionnels et spéciaux	14 619 579	2 803 077	2 803 077	7 423 909	2 003 797	2 003 797
Location	3 503 133	1 980 684	1 980 684	1 072 549	1 640 896	1 640 896
Services de réparation et d'entretien	7 889 681	31 978	31 978	8 424 975	106 622	106 622
Services publics, fournitures et approvisionnements	6 934 351	279 667	279 667	6 381 780	337 372	337 372
Acquisition de terrains, de bâtiments et d'ouvrages	37 613 330	3 249 781	3 249 781	51 722 163	37 982 545	37 982 545
Acquisition de matériel et d'outillage	2 469 043	99 804	99 804	715 792	249 459	249 459
Paievements de transfert	3 305 000	1 568 081	1 568 081	3 520 500	1 217 528	1 217 528
Frais de la dette publique	5 520 397	928 603	928 603	-	-	-
Autres subventions et paievements	7 210 122	2 594 768	2 594 768	52 242 100	326 588	326 588
<b>Dépenses budgétaires brutes totales</b>	<b>209 037 889</b>	<b>37 903 547</b>	<b>37 903 547</b>	<b>226 539 538</b>	<b>64 939 069</b>	<b>64 939 069</b>
<b>Moins les revenus affectés aux dépenses :</b>						
Recettes à valoir sur le crédit	5 200 000	21 508	21 508	4 200 000	33 153	33 153
<b>Total des revenus affectés aux dépenses</b>	<b>5 200 000</b>	<b>21 508</b>	<b>21 508</b>	<b>4 200 000</b>	<b>33 153</b>	<b>33 153</b>
<b>Dépenses budgétaires nettes totales</b>	<b>203 837 889</b>	<b>37 882 039</b>	<b>37 882 039</b>	<b>222 339 538</b>	<b>64 905 916</b>	<b>64 905 916</b>